

Délibération N° 2020-01

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 24 janvier 2020,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts modifiés de l'Université Lyon 2, adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ; modifiés ;
- Vu** les avis de la CFVU rendus lors des séances des 13 décembre 2019 et 17 janvier 2020,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Examen des avis de la CFVU des 13 décembre 2019 et 17 janvier 2020

A/ CFVU du 13 décembre 2019

1/ Calendrier universitaire 2020-2021

Les périodes des congés universitaires ont été définies conjointement entre les universités du site.

2/ Créations de deux nouveaux D.U. et maquettes des D.U. 2020-2021

Le CFMI propose la création de deux nouveaux D.U. à compter de la rentrée 2020-2021 : DU 2^{ème} année Musiciens intervenants à l'école en alternance et le DU musicien spécialiste handicap et santé, tous deux portés par l'UFR LESLA/CFMI.

3/ Congés pour projet pédagogique

Le présent dispositif promeut l'incitation à la création de diplômes professionnels, conformément à l'arrêté du 30 septembre 2019 relatif à la création et aux conditions d'attribution et d'exercice d'un congé pour projet pédagogique.

4/ Licence professionnelle « négociateur touristique »

Création de cette licence professionnelle suite à l'octroi d'un CPP dans le souci de répondre à la demande de qualification des diplômés des mentions LLCER et LEA.

5/ Conventions

UFR LANGUES/ENS Lyon : avenant à la convention-cadre concernant la préparation à la session 2020 de l'agrégation d'espagnol.

UFR LESLA/Ecoles créatives-Lyon : convention de partenariat artistique avec des étudiants du Master MAAAV.

UFR LESLA/MBAL : convention de collaboration artistique et pédagogique concernant les étudiants du Master MAAAV.

UFR ASSP/IFCS-TL : avenant budgétaire et financier relatif à la convention de juillet 2016 concernant le Master « Sociologie parcours sociologie et développement des organisations ».

UFR SEG/CFPB : avenant n°7 concernant la licence professionnelle en formation continue, mention « Assurance, banque finance : chargé de clientèle, parcours conseiller clientèle expert ».

UFR SEG/Cap Compétences (organisme de formation du Crédit Mutuel) : licence professionnelle en alternance-formation initiale, mention « Assurance, banque finance, parcours chargé de clientèle ».

UFR SEG/AFABB (CFA) : avenant n°4 concernant la licence professionnelle en alternance-formation initiale, mention « Assurance, banque finance, parcours chargé de clientèle ».

UFR SEG//CFPB : convention de partenariat concernant la licence professionnelle en alternance-formation initiale, mention « Assurance, banque finance, parcours chargé de clientèle ».

